

# FONCIÈRES L'AG de Gecina placée sous le signe de ses démêlés judiciaires

■ **Un actionnaire particulier de la foncière va demander à la direction des éclaircissements sur le processus de l'acquisition de Simco à l'automne 2002.**

**G**ecina a-t-il fait entrave au règlement 231-3 de l'Autorité des marchés financiers qui impose le « libre jeu des offres et de leurs surenchères [...] » lors de l'acquisition de Simco fin 2002 ? Cette question animera mercredi l'assemblée générale des actionnaires de Gecina. Michel Conin, locataire d'un immeuble ayant appartenu à Simco (dont il n'a jamais été actionnaire), entend bien se servir de cette arène pour donner de l'écho aux coups de boutoirs judiciaires qu'il tente sans relâche de donner à cette foncière dont il n'accepte pas le courant de vente à la découpe d'immeubles

parisiens que sa stratégie n'a pas manqué de provoquer. Aussi, il a préparé une liste de questions écrites mettant notamment en cause les prix des cessions d'immeubles réalisées par Gecina entre 2002 et 2003.

Mais c'est sur le terrain de la régulation des OPA qu'il porte les coups les plus vifs. Une de ces questions vise à mettre en évidence les tractations menées par les dirigeants de la foncière avec le fonds américain Westbrook. Lors de l'offre de Gecina sur Simco à l'automne 2002, ils se seraient entendus pour que le fonds renonce à un projet de surenchère. La contrepartie étant de recevoir un paquet d'immeubles à bon compte... estime rétroactivement le plaignant.

**Autorité mise en cause.** Déjà le juge d'instruction Jacques Gazeaux aurait recueilli la déposition d'un ancien dirigeant de Simco mettant en cause l'autorité de tutelle (le CMF à l'époque) dont le président, Jean-François Lepetit, aurait

averti les dirigeants de Gecina d'un projet de surenchère de Westbrook. Après l'affaire Vivendi, la justice aurait donc encore à se prononcer sur la loyauté des autorités de marché françaises !

Selon Michel Conin, le président de Gecina, Antoine Jeancourt-Galignani, une fois alerté, se serait rendu à New York pour négocier avec Westbrook et lui aurait concédé la cession de cent immeubles à un prix d'ami (ce qu'aucune note d'analyste financier ne relevait au moment de l'OPA). La transaction atteignait 1,2 milliard d'euros, offrant une rentabilité brute de 5,75 %. L'accord avait été scellé in extremis à la veille de la date butoir (15 octobre 2002) pour toute offre concurrente à celle de Gecina. De fait, les actionnaires de Simco n'ont jamais pu se prononcer sur l'offre de Westbrook, qui aurait offert 90 euros par titre Simco au lieu des 86 euros de Gecina partiellement payés en actions...

**Hélène Mazier**